



## VILLE DE DOLE

**EXTRAIT**du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
de la Ville de Dole**Séance du 11 décembre 2017**

Nombre de conseillers en exercice : 35  
Nombre de conseillers présents : 32  
Nombre de procurations : 03  
Nombre de conseillers votants : 35  
Date de convocation : 5 décembre 2017  
Date de publication : 19 décembre 2017

**Conseillers présents** : M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire,  
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,  
Mme Isabelle MANGIN, M. Daniel GERMOND, M. Philippe JABOVISTE, M.  
Jean-Philippe LEFÈVRE, M. Pascal JOBEZ, Mme Frédérique DRAY, M. Sevin  
KAYI, M. Jean-Pierre CUINET, M. Paul ROCHE, M. Jacques PÉCHINOT, M.  
Jean-Pascal FICHÈRE, M. Stéphane CHAMPANHET, Mme Annie MAIRE-  
AMIOT, Mme Isabelle DELAINE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine  
NONNOTTE-BOUTON, Mme Catherine DEMORTIER, Mme Claire  
BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, Mme Esther SCHLEGEL, M. Mathieu  
BERTHAUD, Mme Laetitia CUSSEY, M. Alexandre DOUZENEL, M. Jean-  
Claude WAMBST, M. Gilbert CARD, Mme Françoise BARTHOULOT, M. Ako  
HAMDAOUI, Mme Sylvie HEDIN, M. Jean BORDAT, M. Jean-Marie  
SERMIER, M. Timothée DRUET

**Référence**

N° 17.11.12.153

**Commission**

Aménagement de la Ville

**Objet**

Contrat  
d'approvisionnement de  
bois de chauffage avec  
l'ONF

**Secrétaire de séance**Catherine NONNOTTE-  
BOUTON**Rapporteur**

Jean BORDAT

**Conseillers absents ayant donné procuration :**

Mme Justine GRUET à Monsieur le Maire  
Mme Sylvette MARCHAND à Mme Catherine DEMORTIER  
Mme Isabelle VOUTQUENNE à M. Jean-Philippe LEFÈVRE  
Mme Laetitia CUSSEY à Mme Nathalie JEANNET (jusqu'à la DCM  
17.11.12.130)

**Conseillers absents en cours de séance :**

Mme Françoise BARTHOULOT (DCM 17.11.12.124-125) ; M. Pascal JOBEZ  
(DCM 17.11.12.126) ; Mme Sylvie HEDIN (DCM 17.11.12.133) ;  
Monsieur le Maire (DCM 17.11.12.151)

L'Office National des Forêts (ONF) propose à la commune un contrat d'approvisionnement qui a pour avantage d'optimiser l'exploitation des forêts communales, notamment par la réduction des invendus et la garantie d'une recette régulière étalée dans le temps, qui contribue à l'équilibre du budget communal.

En répondant favorablement à ce contrat, la commune s'engage à fournir ses clients et donc à sécuriser leur approvisionnement. Elle joue un rôle primordial dans le développement de son territoire, elle peut par ce contrat favoriser le circuit court en approvisionnant les entreprises locales. Ceci contribue à un maintien de l'activité et des emplois, à un coût moindre (moins de transport) en faisant des économies d'énergie et en limitant les émissions de carbone.

Les produits sont mesurés conformément aux définitions arrêtées par la norme EN B 53 300.

Produits	Mise à disposition sur pied ou sur coupe (€ hors taxe)
1. Billons de feuillus durs, de 2 ou 4 mètres de longueur (façonnés dans des arbres d'un diamètre > à 30 cm)	<b>10,00 €/stère</b> (16,66 €/m <sup>3</sup> )
2. Feuillus durs enstérés en 1 mètre	<b>6,00 €/stère</b> (10,00 €/m <sup>3</sup> )
3. Feuillus tendres ou résineux enstérés (trituration)	<b>5,00 €/stère</b> (5,00 €/m <sup>3</sup> )

Le Conseil Municipal de Dole donne son accord pour la vente de gré à gré, par contrat d'approvisionnement de bois de chauffage en forêt sectionale d'Azans.

En application de l'article L.214-6 du Code Forestier, l'ONF est le mandataire légal de la commune pour conduire la négociation et conclure le contrat de vente. À cet effet, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tout document qui sera présenté par l'ONF pour la mise en œuvre de ce mandat.

Le Conseil Municipal donne son accord pour que le contrat de vente soit conclu en application des articles L.214-7 et L.214-8 du Code Forestier relatif aux ventes de lots groupés. Conformément à l'article D.214-22 du Code Forestier, l'ONF reversera donc à la commune de Dole la part des produits nets encaissés qui lui revient, à proportion de la quotité mise en vente, déduction faite des frais liés au recouvrement et au reversement du produit de la vente, dont le montant est fixé à 1 % des sommes recouvrées.

Vu l'avis favorable de la Commission « Aménagement de la Ville » du 6 décembre 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ENGAGE** la Ville de Dole dans un contrat d'approvisionnement de bois de chauffage passé avec l'Office National des Forêts,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit contrat d'approvisionnement.

*Fait à Dole, le 11 décembre 2017  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,*

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Principale
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- Pôle Environnement/Mobilité Durable
- Office National des Forêts

*Jean-Baptiste GAGNOUX*

